



Election complémentaire

Suite à la démission de Messieurs
Marc-Etienne Blanc Municipal
et de
Bernard Miedinger Syndic

L'assemblée de commune de VUARRENS
est convoquée le

Dimanche 29 mars 2009

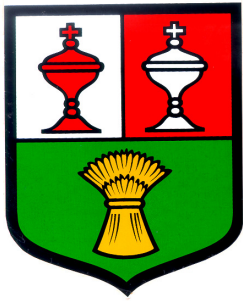
Pour élire deux conseillers municipaux puis un syndic.

Le dernier délai pour le dépôt des listes en vue du 1^{er} tour de
l'élection des conseillers municipaux est fixé au :

Lundi 2 mars à 12 heures
au greffe municipal.

Toute liste de candidature doit:

- Etre signée par 3 électeurs domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile.
- Mentionner un mandataire et un suppléant; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant.
- Etre accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chacun des candidats qu'elle porte.
- Porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats



Election complémentaire

L'assemblée de commune de VUARRENS
est convoquée le
Dimanche 29 mars 2009

1^{er} tour élection de deux Municipaux

Dimanche 29 mars 2009 **de 09.00 h. à 10.00 h.**

2^{ème} tour élection de deux Municipaux (éventuel)

Dimanche 29 mars 2009 **de 13.00 h. à 14.00 h.**

1^{er} tour élection du Syndic

Dimanche 29 mars 2009 **de 15.30 h. à 16.30 h.**

2^{ème} tour élection du Syndic (éventuel)

Dimanche 29 mars 2009 **de 18.00 h. à 19.00 h.**

Le bureau de vote se trouve au portakabine
(ch. de l'église)

Le vote par correspondance ne peut être exercé que pour le 1^{er} tour de l'élection de deux municipaux, en cas de second tour, seul le vote au bureau de vote sera possible.

Pour l'élection du syndic (1^{er} et second tour éventuel), seul le vote au bureau de vote sera possible.